

RAPPORT DE GESTION 2025

Clôtures budgétaires

Après l'arrêté des comptes en Bureau national, Les comptes sociaux et consolidés sont soumis à l'approbation du Conseil national confédéral, ainsi que l'affectation de leurs résultats 2025.

Ce rapport de gestion présente donc au CNC l'exécution des budgets et donc de l'utilisation des parts de cotisations. Ainsi, la charte de la cotisation syndicale prévoit l'utilisation des parts de la cotisation syndicale pour des objets et budgets précis :

- part de la Confédération,
- part de la CNAS,
- parts nationales qui financent l'information CFDT (dont les systèmes d'information), la solidarité syndicale mondiale, les fonds d'organisation et de syndicalisation.

La réalisation du budget de Bierville est communiquée pour information.

La clôture des budgets 2025 est soumise à l'approbation du CNC.

Dans la présentation du document, les parties explicatives sur la logique et construction budgétaires sont indiquées en bleu et en italique dans une partie « **A savoir** »

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail

Sommaire

1. Clôture des comptes et des budgets	3
1.1. Un résultat 2025 excédentaire mais	4
1.2. Un objectif de maîtrise des dépenses mais des besoins en augmentation	4
1.3. Impact des travaux de rénovation à Bierville et Belleville	5
1.4. Presse.....	5
2. Les produits de cotisations	7
2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC.....	7
2.1.1. La répartition des cotisations « actif »	7
2.1.2. La répartition des cotisations « Retraités ».....	9
2.2. Les produits de cotisations à la hausse.....	10
3. Budget de fonctionnement confédéral	11
4. Budget de la part Information	13
4.1. Les principes généraux et résultats du budget Presse	13
4.2. Les faits notables pour les différents titres et activités.....	14
4.3. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré	15
4.3.1. Le résultat des systèmes d'information	15
4.3.2. Les produits des systèmes d'information.....	16
4.3.3. Les charges des systèmes d'information.....	16
5. Budget Solidarité syndicale mondiale	18
6. Budget fonds d'organisation	19
7. Budget de la CNAS	20
7.1. Le contexte de l'exercice 2025	20
7.2. Les produits et leur répartition par branche	21
7.3. La branche Grève	21
7.4. La branche Juridique	21
7.5. La branche Action / Actions de proximité	22
7.6. La branche Services aux adhérents	22
7.7. La branche Conseil et expertise.....	23
7.8. La branche Autres actions	23
7.8.1 Les dossiers Victimes.....	23
7.8.2. La formation des défenseurs syndicaux	23
7.8.3 Les assurances	23
7.9. Les frais de gestion.....	23
7.10. La provision des dossiers	24
7.11. Le tableau de résultat 2025.....	25
8. Budget de Bierville	26
8.1. Activité de la Maison CFDT	26
8.2. Résultats budgétaire 2025.....	27

1. Clôture des comptes et des budgets

A savoir :

Contrairement à la plupart des fédérations ou des URI, les comptes de la Confédération ne reposent pas sur une seule entité mais sur 14 structures juridiques différentes (organisation syndicale, GIE, associations, SCI) ce qui rend la lecture des budgets plus complexe. Réconcilier la clôture des comptes sociaux avec la clôture budgétaire est un objectif pour permettre une meilleure transparence. Le pourquoi et la pertinence de cette structuration doivent être rappelés.

Les **comptes sociaux de la Confédération**, en tant que tel, représentent **une seule entité juridique** mais elle est divisée en plusieurs établissements comptables internes afin de faciliter la gestion et le respect de nos règles collectives : la CNAS, le SCPVC, Solidarité syndicale mondiale, CFDT-Immobilier, etc.

Le **GIE Presse et le GIE Vilette** permettent de centraliser et de préfinancer, en utilisant les parts de cotisations prévues à cet effet, la **production de services** (comme par exemple, CFDT Magazine, Gasel, cfdt.fr) uniquement destinés aux membres des GIE, qui sont principalement la Confédération, les fédérations, les URI, les unions confédérales et les associations citées plus bas. Cette production de services se fait en conformité avec les règles fiscales spécifiques aux activités des groupements constitués par les organisations syndicales. Le GIE Belleville emploie la majorité des salariés de cet écosystème dans un souci de protection.

Les **associations et SCI** permettent de mener des **actions spécifiques**, au-delà du « métier » syndical de la Confédération (Association de Gestion des Immeubles – AGI, Institut Belleville, Espace Belleville, Association Bierville Maison de la CFDT, Société civile Immobilière Loire-Jaurès, etc.) ou d'isoler la gestion de certaines subventions pour y avoir accès et les justifier (par exemple ISEFOJ pour les conseillers prud'hommes) dans un cadre réglementaire contraint.

Les **comptes sociaux** concernent uniquement la Confédération alors que les **comptes consolidés** intègrent en plus les autres entités juridiques distinctes de la Confédération et contrôlées par elle. C'est cet ensemble qui donne une lecture exhaustive du résultat et du patrimoine de notre écosystème.

La **clôture budgétaire de la Confédération** vise quant à elle à donner une lecture des activités et permettre leur pilotage. Elle doit être cohérente avec les comptes sociaux et consolidés. Le rapport de gestion vise à montrer comment sont utilisées les ressources allouées à chaque budget soit par l'allocation d'une part de cotisation conformément à la charte de la cotisation syndicale soit par la mise en œuvre de la politique financière (contribution des placements au fonctionnement).

La clôture budgétaire présente tous les budgets qui reçoivent une part de la cotisation :

- La clôture du budget de fonctionnement confédéral ;
- La clôture du budget des systèmes d'information ;
- La clôture du budget de la presse ;
- La clôture du budget de la solidarité syndicale mondiale ;
- La clôture du fonds d'organisation.
- La clôture du budget de la CNAS (pour information l'arrêté des comptes relève du CG).

Sont également présentés et analysés les résultats et l'activité de l'association Bierville car ils intéressent les organisations, même si c'est une entité juridique différente de la Confédération.

Les **projets, les activités ou participations ponctuelles** sont financés par les ressources aléatoires. Ainsi, des budgets projets (par exemple, campagnes électorales, initiatives thématiques et revendicatives, études etc.), qui constituent le **budget projets/extraordinaire**, complètent le dispositif ci-dessus.

Rappelons également l'importance de nos placements qui peuvent venir majorer ou minorer un résultat. Cependant, des résultats déficitaires signifient un appauvrissement de la Confédération car cela oblige à piocher dans les réserves.

Au cours des années passées, on a constaté fréquemment des clôtures budgétaires déficitaires alors même que les comptes comptables étaient bénéficiaires. Cet apparent paradoxe résulte du fait que le patrimoine de la CFDT produit des ressources exceptionnelles liées aux marchés alors que les budgets sont forcément construits sur des ressources sûres. Autrement-dit, des résultats déficitaires nécessitent de piocher dans nos réserves ce qui appauvrit la Confédération, et limite par ailleurs les résultats que nos réserves pourraient améliorer par la suite.

1.1. Un résultat 2025 excédentaire mais...

Après plusieurs exercices déficitaires, l'exercice 2025 affiche un **résultat positif de +1,194 million d'Euros** (+1,121 millions d'Euros pour les comptes consolidés). Plusieurs éléments conjoncturels, au-delà des efforts de maîtrise financière permettent d'expliquer ce résultat positif.

Afin de pouvoir financer l'activité et les travaux de rénovation du bâtiment Belleville, siège de la Confédération, dont le financement vient de la vente d'un immeuble en 2020, **la Confédération a dû vendre des actifs financiers**. Ces ventes ont permis de récolter 18,5 millions d'Euros quand nous en avons vendu pour 12,1 millions d'Euros l'année dernière. Chaque année, elles **font baisser notre patrimoine financier**, réduisent progressivement les marges de manœuvre de la Confédération et, à terme, poseront la question des moyens de financement de nos activités sociales. Autrement-dit, notre responsabilité est de nous placer dans une réflexion à long terme.

Dans le même temps, les charges financières sont restées stables. Au total, les produits augmentant et les charges étant stables, le **résultat financier s'améliore en passant de -1,72 millions d'Euros à +5,30 millions d'Euros contribuant au résultat positif**.

1.2. Un objectif de maîtrise des dépenses mais des besoins en augmentation

Côté **activité** (intégrant celle des GIE où sont gérées la part Information et des systèmes d'information de la charte), le **résultat reste déficitaire de -4,03 millions d'Euros** même s'il s'améliore. Dit autrement, si le résultat final de l'exercice 2025 s'affiche comme excédentaire cette année, c'est plus par la mobilisation de nos placements pour financer les systèmes d'information de toute la CFDT et par une rationalisation des dépenses, que par une baisse réelle des besoins. Si on peut se féliciter d'une **meilleure maîtrise de nos dépenses**, il est nécessaire que celle-ci se poursuive conjuguée à l'augmentation de nos ressources pérennes. Ceci est d'autant plus indispensable dans une période où les crédits extérieurs sont souvent questionnés et pourraient être remis en cause.

Nous commençons à voir la fin des amortissements de Gasel, c'est à dire les charges liées aux investissements réalisés il y a 13 ans (mise en service en mai 2013) et depuis. Mais l'application actuelle arrive en fin de vie. Si on ne veut pas avoir et même, sans doute, commencer à amplifier une dette technologique, **une nouvelle plateforme avec un Gasel modulaire est nécessaire**. Sa mise en service est prévue pour 2028.

De ce fait, **toutes les évolutions sur l'actuelle plateforme** hormis celles liées à la sécurité **ont été suspendues** contribuant aussi à une amélioration faciale du résultat des systèmes d'information. **L'investissement nécessaire pour les développements du nouveau Gasel** (chiffré à ce jour à 2,317 millions d'Euros) intégrera une réflexion métier et **entraînera des conséquences budgétaires** qu'il faudra financer soit par la collecte de cotisations, soit par une contribution des utilisateurs.

Mais **Gasel n'est pas le seul service mutualisé qu'il faudra financer** : la sécurité de nos applications, le développement de l'intelligence artificielle, Oscar, les applications de la formation syndicale, trésorSyndicat, etc. sont autant de besoins exprimés par les syndicats qui ne peuvent reposer sur la seule part actuelle des systèmes d'information, structurellement insuffisante. Enfin, à part l'USE, prévue et financée sur le budget de la formation syndicale, **aucun**

évènement majeur exceptionnel ne s'est tenu. Ce ne sera pas le cas pour 2026 avec la tenue de notre congrès qui entraînera une dépense importante, malgré la réserve affectée qui permet d'en financer une partie.

1.3. Impact des travaux de rénovation à Bierville et Belleville

L'embellie constatée en 2024 **sur Bierville**, au niveau de l'activité, **s'est poursuivie en 2025.** Après un résultat net de près de +400 000 €, le résultat de cette année est excédentaire de +476 770,81 € pour un budget qui avait été établi à -73 390,65€. Ce résultat **n'intègre pas les coûts des travaux qui sont supportés par la Confédération**, en tant que propriétaire. Les charges d'amortissement impactent le résultat des comptes sociaux de 1,734 million d'Euros.

Mais les charges d'amortissements de 2025 **n'intègrent pas encore ceux liés à la rénovation de l'immeuble Belleville** dont la livraison s'est faite en mars 2026. Elles vont s'étaler sur plusieurs exercices à partir de 2026.

1.4. Presse

Le budget des titres et des activités de la Presse reste déficitaire même si on note une amélioration en particulier pour CFDT Magazine et Syndicalisme Hebdo (cf. chapitre 5). Une partie des charges correspond à des frais généraux, dont les salaires des personnes affectées à ces budgets. Un effort a été mené sur les charges directes afin d'en diminuer le coût même si certaines activités, en particulier « Action Juridique », sont très déficitaires pour une diffusion réservée à un public ciblé.

1.5. Perspectives

Aujourd'hui, nous sommes actuellement dans un **cercle vicieux**. Les exercices successifs nous obligent à piocher dans nos placements financiers et parfois de manière importante comme cette année pour arriver à maintenir notre activité. Ce patrimoine diminuant, ils produisent moins de produits ce qui vient réduire notre capacité financière à investir et à financer des activités futures. Il faut **rompre ce cercle** afin de **retrouver des marges de manœuvre** et pour **financer les fonds mutualisés**.

Et que dire de la situation internationale. **Nous sommes toujours dans une phase d'incertitude. Les marchés sont très sensibles aux évènements géopolitiques.** Un suivi au plus près est fait mais si les marchés se dégradent (-0,75% au 31/03/2026 par rapport au 31/12/2025 pour le portefeuille confédéral et -1,18% pour celui de la CNAS), nous ne pourrions pas éviter une dépréciation de notre patrimoine.

Rappelons que les moins-values dites latentes sont, pour le moment, des pertes « potentielles » par rapport à leur valeur de marché au 31 décembre 2025 : « tant qu'on ne vend pas, on ne perd pas ». Si notre activité nécessitait de vendre dans une période défavorable, ces pertes potentielles pourraient se réaliser et nous mettre en difficulté financière. Ce risque doit être anticipé.

| Note de lecture :

1 – Clôture des comptes et des budgets

Cette année, à la suite du nouveau plan comptable, la présentation des comptes sociaux a changé. Cette nouvelle réglementation a nécessité une explication plus importante dans l'annexe financière. La nouvelle présentation précise ce qui relève des charges et produits exceptionnels. Cette évolution s'inscrit dans des normes internationales et visent à faciliter une lecture financière de l'activité. Une charge ou un produit non récurrent n'est pas considéré comme exceptionnel et suivant sa nature doit être enregistrée dans la partie « résultat financier » ou dans la partie « résultat d'exploitation ». Ainsi, les ventes d'actifs financiers qui se trouvaient dans les produits exceptionnels l'année dernière sont désormais enregistrés dans les produits financiers. De même, les ventes de biens immobilisés se trouvent dans les produits d'exploitation.

2. Les produits de cotisations

2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC

A savoir :

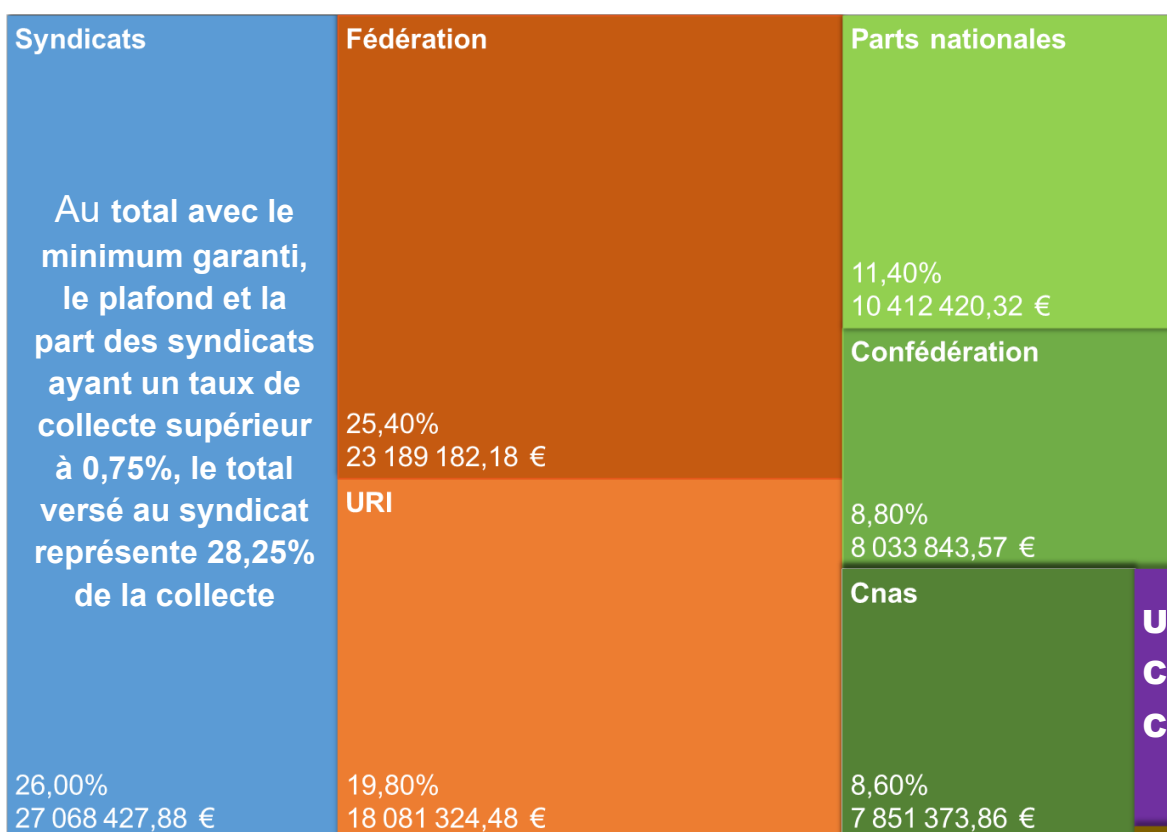
La cotisation de chaque adhérent CFDT est répartie conformément à la charte de la cotisation syndicale CFDT. Le CNC veille chaque année à l'utilisation des parts de cotisations conformément à leur objet. Les cotisations sont réparties aux syndicats/UTR, organisations et Confédération, avec une utilisation déterminée de la part CNAS et des parts mutualisées nationales (Information dont les systèmes d'information, Solidarité syndicale mondiale et fonds d'organisation).

2.1.1. La répartition des cotisations « actif »

Présentation globale

Ventilations des produits Cotisations - salariés	2023 Clôture	2024 Clôture	2025 Budget	2025 Clôture
Syndicats	24 841 942,90	26 289 299,26	25 607 583,77	27 068 427,88
Fédérations	21 098 003,47	22 451 814,78	21 748 239,90	23 189 182,18
Régions	16 450 547,82	17 506 606,79	16 957 853,25	18 081 324,48
Confédération	7 309 030,44	7 778 265,01	7 534 257,50	8 033 843,57
Fonds Information	7 567 644,99	8 053 142,85	7 801 138,56	8 317 901,02
Solidarité syndicale mondiale	725 134,92	772 121,49	747 395,27	797 172,62
Fonds Organisation	1 180 245,83	1 255 750,90	1 216 361,74	1 297 346,68
Caisse nationale d'action syndicale	7 142 959,32	7 601 928,28	7 362 966,06	7 851 373,86
Union confédérale des cadres	1 005 920,75	1 070 496,14	1 020 228,22	1 105 646,80
Total Collecte répartie	87 321 430,44	92 779 425,49	89 996 024,26	95 742 219,09
Total Collecte	87 514 600,28	92 849 557,70		95 800 877,38
Nombre Cotisations	6 338 592	6 482 968	6 415 410	6 470 557
Valeur Moyenne Mensuelle	13,81	14,32		14,81

La différence entre la collecte des syndicats et des UTR et la collecte répartie s'explique par des frais payés par le SCPVC (frais bancaires, impayés, prélèvements, virements et régularisation d'exercice).



Détail de la répartition des parts nationales

Information	Fonds d'organisation
	1,42% 1 297 346,68 €
	SSM
9,11% 8 317 901,02 €	0,87% 797 172,62 €

Détail de la répartition de la part « Information »

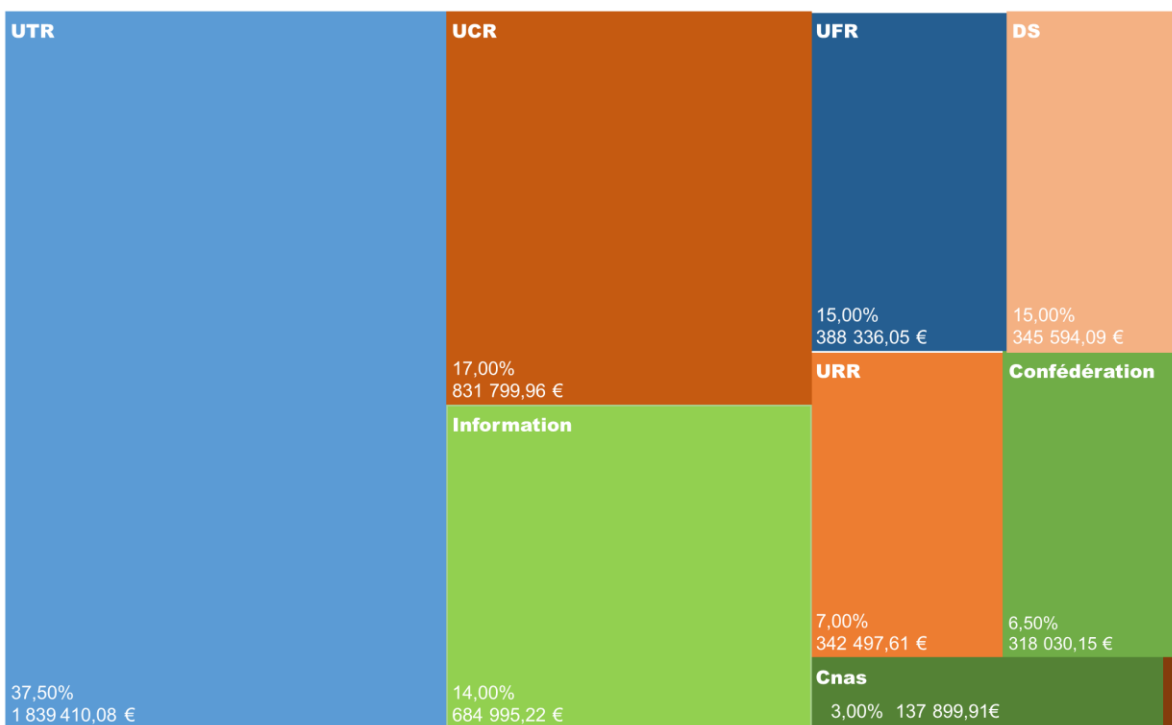
Magazine	SH	Portail
	14,00% 1 164 506,14 €	13,50% 1 122 916,64 €
	SI	
60,00% 4 990 740,61 €	12,50% 1 039 737,63 €	

2.1.2. La répartition des cotisations « Retraités »

Présentation globale

Ventilations des produits Cotisations - retraités	2023 Clôture	2024 Clôture	2025 Budget	2025 Clôture
Unions territoriales de retraités	1 667 024,31	1 727 915,96	1 672 951,36	1 839 410,08
Unions fédérales de retraités	355 941,25	367 131,86	353 885,75	388 336,05
Développement / Solidarité	309 300,04	322 275,18	313 733,11	345 594,09
Union confédérale des retraités	753 946,21	781 294,07	756 643,60	831 799,96
Unions régionales de retraités	310 421,57	321 720,20	311 519,91	342 497,61
Confédération	288 268,18	298 736,89	289 297,06	318 030,15
Fonds Information	620 888,82	643 440,41	623 084,27	684 995,22
Caisse nationale d'action syndicale	133 057,39	137 899,91	133 514,88	146 804,74
Total Collecte répartie	4 438 847,77	4 600 414,48	4 454 629,94	4 897 467,90
Total Collecte	4 445 401,22	4 607 769,06		4 905 086,81
Nombre Cotisations	456 771	462 441	444 457	467 829
Valeur Moyenne Mensuelle	9,73	9,96		10,48

La différence entre la collecte des syndicats et des UTR et la collecte répartie s'explique par des frais payés par le SCPVC (frais bancaires, impayés, prélèvements, virements et régularisation d'exercice).



Détail de la répartition de la part « Information »

Magazine	SH	Portail
	14,00% 95 899,33 €	13,50% 92 474,35 €
60,00% 410 997,13 €	SI 12,50% 85 624,40 €	

2.2. Les produits de cotisations à la hausse

L'année 2025 a vu un **quasi-équilibre en matière de rentrée des cotisations** avec une clôture d'exercice à -0,1%. Les actions de développement des équipes syndicales avec un renforcement des adhésions sur le second semestre 2025 ont permis cette stabilité mais nous sommes loin des chiffres de 2023 et 2024.

En revanche, la **collecte globale**, actifs et retraités, **a augmenté de +3,30%** (contre **+5,98%** l'année dernière) et dépasse pour la première fois les 100 millions d'Euros. De fait, les parts de cotisations reversées aux différents budgets ont augmenté cette année et ont largement contribué à limiter le résultat déficitaire lié aux activités.

La valeur de la **cotisation moyenne des actifs** est de de 14,8057 € (14,3221 € en 2024) soit une augmentation de **+ 3,38 %** par rapport à 2024. Si elle n'est pas à la hauteur du taux préconisé par le CNC (+3,90 %), il faut souligner que **l'écart avec le taux préconisé est réduit**. Des marges de progression sont encore possibles mais elles seront effectives que par une application massive des taux d'ajustement. Notons que 44% des syndicats et UTR ont utilisé l'outil pour l'ajustement automatique proposé par le SCPVC. Quant à la cotisation des **retraités**, elle augmente de **+5,23%** et se situe quasiment au taux préconisé par le CNC (+5,30%). Elle s'établit à 10,4848 € (9,9640 € en 2024).

Cette augmentation provient notamment :

- Des adhésions réalisées en 2025 et dont la cotisation est au juste taux ;
- De l'accueil des adhérents de 2024 et qui ont réglé une année complète de cotisations en 2025 ;
- Un travail d'ajustement des montants de cotisations par les syndicats et les UTR ;
- De l'utilisation de l'outil d'automatisation mis à disposition des syndicats et UTR pour ajuster le montant des cotisations aux taux préconisés par le CNC.

3. Budget de fonctionnement confédéral

A savoir :

Le budget de fonctionnement confédéral comprend les charges de fonctionnement courantes et leur financement par les recettes les plus stables, selon les règles de construction budgétaire.

Pour les produits, le montant « Financement dialogue social » correspond à la part de l'AGFPN affectée au budget de fonctionnement confédéral. Les dotations « Conseillers techniques » comprennent celles de l'ARRCO, l'UNEDIC, ACTION LOGEMENT, AG2R et Caisses nationale Sécurité sociale. Le « Droit syndical » correspond aux sommes que la Confédération aurait dues déboursier si les personnes mises à disposition avaient été salariées. Cette information figure en bas de bilan des comptes sociaux.

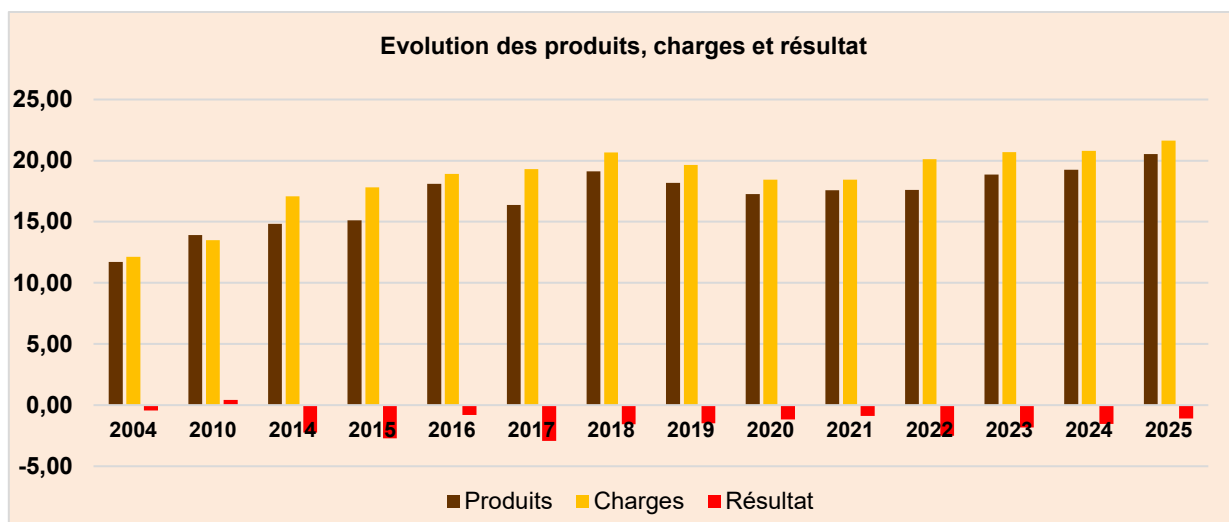
Les charges du budget de fonctionnement confédéral sont regroupées en sept catégories. Les charges de gestion courante comprennent les assurances, les honoraires des experts des GIE et commissaires aux comptes, les cotisations et adhésions de la Confédération à divers organismes et associations, l'entretien du matériel et de la voiture et diverses autres charges comme les frais bancaires. Les frais de personnel ne correspondent qu'à ceux affectés au budget de fonctionnement confédéral.

Budget de fonctionnement	Clôture 2023	Clôture 2024	Budget 2025	Clôture 2025
Produits budget ordinaire	10 190 124,58	10 609 742,51	10 370 580,75	10 888 176,99
Cotisations	7 597 298,62	8 077 001,90	7 823 554,57	8 351 873,72
Recettes Guides	92 825,96	32 740,61	47 026,18	36 303,27
Contribution réserves de financement	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
Autres produits budget ordinaire	8 667 227,19	8 653 862,15	8 513 381,13	9 655 051,76
Financement Dialogue Social	5 986 982,41	5 953 137,72	5 972 864,99	6 847 976,26
Reversements Conseillers CESE	304 534,15	255 144,36	255 821,97	299 113,78
Dotations Conseillers techniques	610 635,48	718 959,00	610 635,48	677 604,00
Droit syndical	1 765 075,15	1 726 621,07	1 674 058,68	1 830 357,72
Total produits	18 857 351,77	19 263 604,66	18 883 961,87	20 543 228,75
Communication extérieure	250 166,70	235 792,10	236 968,73	203 617,19
Fonctionnement politique des instances	838 355,53	833 214,63	856 836,02	823 861,06
Activités nationales	827 705,90	724 256,91	841 500,00	727 969,76
Activités internationales	434 187,93	448 562,92	466 000,00	452 609,99
Charges de gestion courante	3 186 378,07	3 041 510,65	3 176 768,69	3 301 718,00
Personnel	15 158 204,73	15 528 577,14	16 217 626,85	16 131 289,65
Total charges	20 694 998,86	20 811 914,35	21 795 700,29	21 641 065,65
Résultat	-1 837 647,09	-1 548 309,69	-2 911 738,41	-1 097 836,90

Le total des charges est de 21 641 065,65 € et les produits de 20 543 228,75 €. Le budget avait été adopté avec un déficit de près de -3 millions d'Euros. Il est en définitive inférieur au déficit de l'année 2024 et s'établit à -1,097 million d'Euros. Ce résultat tient surtout à **des ressources plus importantes que prévues sur la part des cotisations** et sur les crédits extérieurs pour lesquels nous avons été obligés l'année dernière de dégrader la provision des fonds CNAM-AT.

Les **charges** affichent un total **en augmentation** par rapport à la clôture 2024 qui viennent des frais de personnels en raison de plusieurs recrutements non effectués en 2024 et des charges de gestion courante. Les charges incluent le montant qui sera proposé pour l'affectation du résultat de l'exercice pour le congrès confédéral. Il s'agit de lisser dans le temps la charge sur les budgets pour éviter des fluctuations trop importantes qui fausseraient l'analyse des écarts globaux.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du budget de fonctionnement confédéral entre les charges et les produits et au niveau du résultat. On constate un changement progressif d'échelle depuis 2004, dans le volume des produits et des charges. Malheureusement, il est à noter que le budget de fonctionnement de la confédération est déficitaire depuis 2014 de manière continue en raison en autres des charges des systèmes d'information et ce malgré un plan d'économie et un objectif de maîtrise des dépenses depuis plusieurs années.



4. Budget de la part Information

A savoir :

Le produit de la part de cotisation mutualisée Information (9,11% pour les actifs, 14,00% pour les retraités) vise à financer les outils qui sont tout ou partie au service de l'information de l'organisation CFDT, de ses structures et de ses adhérents. Il est ventilé à raison de 12,5% pour le budget des « systèmes d'information » et 87,5% pour le budget « Presse ».

Cette répartition a été mise en place en 2012 pour assurer un financement des applications confédérées (Gasel et la gestion des cotisations, cfdt.fr et Oscar maintenant).

La répartition du produit du budget « Presse » a été, quant à lui, fixée en 2019 à raison de 68,57% pour CFDT Magazine, 16% pour Syndicalisme Hebdo et 15,46% pour CFDT.fr. Les produits sont complétés par des recettes affectées aux différents titres : abonnements, publicité, subventions particulières.

Les différents titres se voient affecter une part des charges d'administration et de frais généraux. Il s'agit :

- des frais de personnels dont l'activité concerne principalement la presse ;
- des frais de loyer en fonction de la surface de bureaux occupés ;
- des frais des systèmes d'information en fonction du nombre de postes de travail ;
- des frais divers d'administration et des services généraux.

Ces charges sont régulièrement revues afin de tenir compte des évolutions de l'organisation.

Chaque poste (titre ou activité) porte des charges directes et indirectes (frais généraux) en fonction de son activité et sur laquelle il est possible d'agir.

4.1. Les principes généraux et résultats du budget Presse

	Clôture 2023	Clôture 2024	Clôture 2025
Frais Généraux	4 910 137,57	5 253 880,24	4 977 256,82
Charges directes	4 229 058,96	4 004 717,28	3 830 221,22
Total Charges	9 139 196,53	9 258 597,52	8 807 478,04
Cotisations	6 856 077,55	7 281 455,11	7 537 925,12
Abonnements / Ventes	834 853,22	573 105,61	528 755,26
Subvention	66 007,86	43 200,00	43 200,00
Publicités	201 785,27	276 894,99	260 922,39
Autres	56 330,70	52 779,83	47 612,91
Total Produits	8 015 054,60	8 227 435,54	8 418 415,68
Résultat	-1 124 141,93	-1 031 161,98	-389 062,36

La situation des titres pour **CFDT Presse** s'est **nettement améliorée** (-642 099,62€ par rapport à 2024). Les ressources pour la presse et cfdt.fr, compte-tenu des différents régimes de TVA applicables, sont de **7 537 925,12 € HT** soit une augmentation de **+3,52%** par rapport à 2024. Le tableau de synthèse ci-dessus présente le résultat global. Il est en **net amélioration par rapport aux précédents exercices**. Il tient aux économies recherchées pour réduire les coûts directs de CFDT Magazine et à une augmentation des recettes publicitaires sur Syndicalisme Hebdo. Une amélioration est encore possible sur Action Juridique. Il faut noter que près de 56% des charges du budget Presse sont constituées par des frais généraux et sont difficilement compressibles sans une évolution globale de l'affectation des charges.

4 – Budget de la part Information

4.2. Les faits notables pour les différents titres et activités

	CFDT Magazine	Syndicalisme Hebdo	Action Juridique	CFDT.FR	CFDT Productions	Audiovisuel	Guides	TOTAL
Cotisations	5 290 524,17	1 234 481,33	0,00	1 012 919,62	0,00	0,00	0,00	7 537 925,12
Abonnements / Ventes	13 982,38	0,00	102 258,95	0,00	246 376,27	0,00	166 137,66	528 755,26
Publicité	177 232,12	83 690,27	0,00	0,00		0,00		260 922,39
Subvention	0,00	0,00	0,00	43 200,00		0,00		43 200,00
Divers	47 612,91	0,00	0,00	0,00		0,00		47 612,91
Total Produits	5 529 351,58	1 318 171,60	102 258,95	1 056 119,62	246 376,27	0,00	166 137,66	8 418 415,68
Frais Généraux	1 969 985,01	1 216 205,00	262 421,80	964 428,63	341 910,45	202 164,15	20 141,78	4 977 256,82
Charges directes	3 264 689,79	127 033,74	53 333,00	88 654,86	174 649,29	12 167,93	109 692,61	3 830 221,22
Total Charges	5 234 674,80	1 343 238,74	315 754,80	1 053 083,49	516 559,74	214 332,08	129 834,39	8 807 478,04
Résultat	294 676,78	-25 067,14	-213 495,85	3 036,13	-270 183,47	-214 332,08	36 303,27	-389 062,36

CFDT Magazine retrouve après de longues années un résultat excédentaire. Côté produits, l'augmentation de la collecte permet de dégager une augmentation de +180 000 € de la part de cotisations. Côté charge, le travail engagé l'année dernière pour réduire les dépenses directes a encore permis de réduire les coûts d'imprimerie. Pour le routage-affranchissement, la baisse est liée au changement de service (passage de J+4 à J+7).

L'amélioration du résultat pour Syndicalisme Hebdo se poursuit cette année. Elle est liée à **l'augmentation des recettes publicitaires** qui ont presque **triplé en deux ans** et à l'augmentation de la part de cotisation affectée.

Pour rappel, l'abonnement à SH numérique est désormais à la main de chaque adhérent qui peut y accéder (sans frais) à partir de son espace-adhérent. **Fin 2025, le nombre d'abonnés s'établit à près de 18 000 contre 17 000 fin 2024.** La progression est lente mais régulière. Le Bureau national avait fixé comme objectif que tous les adhérents et adhérentes soient abonnés. Plus d'abonnés, c'est une meilleure connaissance par tous les adhérents des positions de la CFDT et de leur diffusion. C'est aussi potentiellement plus de recettes publicitaires.

4 numéros ont été publiés en 2025 : Le droit à la liberté d'expression au travail (mars), la transformation écologique : quels enjeux pour les militants ? (juin), Les temps de déplacement dans et hors de l'entreprise (octobre) et Les jurisprudences marquantes 2024/2025 (décembre). Compte tenu du résultat, même si l'intérêt de la revue ne fait pas débat, la **nécessité d'engager une réflexion sur la dématérialisation d'Action Juridique**, devra être lancée. Compte tenu des délais pour une telle évolution, celle-ci ne pourra avoir lieu avant 2028 au plus tôt.

2025 représente la première année pleine d'amortissement du nouveau site CFDT.fr mise en production au mois de septembre 2024. Les amortissements s'ajoutent à ceux déjà en cours sur la partie « Espace-adhérents ». **Pour la première fois depuis 2016, le budget est équilibré.** Cet équilibre tient essentiellement à une augmentation de la part des cotisations mais aussi à une **meilleure maîtrise des frais généraux**. Pour rappel, en 2016, l'espace-adhérents n'était pas encore en service, les espaces collaboratifs non plus et le site grand public, vieillissant, n'avait pas cette vision confédérée qu'il peut avoir aujourd'hui.

4 – Budget de la part Information

Le déficit de CFDT Productions reste important. Le projet de Boutique en ligne CFDT a été mis en pause pendant la période de relocalisation. Il nécessite une réflexion approfondie pour ne pas surdimensionner l'outil. Il permettra une meilleure gestion des stocks et évitera des commandes trop importantes.

Pour information, lorsque des achats sont faits mais que les produits ne sont pas vendus, leurs valeurs ne figurent pas dans les charges. Ainsi, les achats non vendus n'apparaissent pas dans ce tableau. Les montants correspondants figurent dans **les stocks du GIE Presse**. Il **représente** fin 2025 une somme de **420 035,37 €** en augmentation de près de 50 000,00 €.

Habituellement, pour l'**audio-visuel**, il n'y avait quasiment pas de recettes et les produits ne permettent pas de couvrir les frais de fonctionnement, de nombreuses activités n'étant pas « facturées ». Pendant la relocalisation, un studio temporaire a été installé à Bolivar mais il n'a pas été loué par les organisations. Une réflexion devra s'engager sur **les tarifs du studio** d'autant plus que les fédérations souhaitent en aménager un à Bolivar. Au global, le déficit est quasiment le même.

En 2025, la décision a été prise de ne plus vendre d'agendas avec les **guides**. Cela a amené à leur déstockage. Ceci explique d'ailleurs la baisse des frais d'impressions. Logiquement, le produit des ventes a baissé mais le **résultat reste stable**. Au total, **23 746 exemplaires guide privé** ont été **vendus** quand il n'y en a eu que **11 870 pour le guide public**.

4.3. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré

A savoir :

Il y a plusieurs catégories de charges :

- **Les charges des applications confédérées** (qui servent aux syndicats et organisations CFDT) ;
- **les charges des applications confédérales** (utilisées par la Confédération) ;
- **les charges d'infrastructures** et du service des systèmes d'information.

Les charges d'amortissements des projets informatiques sont imputées en fonction de leur origine (applications confédérées ou confédérales, matériel, etc.). La durée des amortissements est variable d'un projet à un autre et peut aussi varier dans le temps comme c'est le cas pour GASEL. Ces durées ont un impact sur les charges d'amortissements et le coût global des applications.

La présentation des charges, vise à afficher le coût total par applications (fonctionnement dont les salaires + amortissements). La situation entre fonctionnement et développement se retrouvent dans le tableau figurant dans la partie résultat.

Les produits viennent pour leur part :

- **de la refacturation des charges de fonctionnement aux différents budgets ;**
- **de la refacturation des charges de projets** aux différents budgets ;
- **de la part de cotisation affectée au système d'information confédéré** (Gasel et le référentiel notamment).

4.3.1. Le résultat des systèmes d'information

Au total, la clôture du budget des systèmes d'information se solde avec un déficit de près de -1,8 million d'Euros malgré la refacturation au budget confédéral d'une bonne part du budget des SI confédérés en baisse par rapport à 2024 et au budget fixé.

4 – Budget de la part Information

En dépit d'un travail de maîtrise des coûts, en particulier sur les contrats, nous ne parvenons pas, au regard des besoins exprimés, à réduire significativement ce déficit en l'absence de nouvelles ressources qui doivent venir de notre financement interne soit par de la cotisation, soit par une participation des utilisateurs finaux.

Résultats	Clôture 2023	%	Clôture 2024	%	Budget 2025	%	Clôture 2025	%
Fonctionnement	5 834 238,81	74%	5 695 471,50	77%	5 430 005,00	74%	5 816 641,86	76%
Développement	2 050 197,76	26%	1 736 300,27	23%	1 876 294,55	26%	1 872 339,37	24%
Total Charges	7 884 436,56		7 431 771,77		7 306 299,55		7 688 981,23	
Facturation aux budgets	4 321 200,71	78%	4 263 646,94	80%	4 023 139,29	77%	4 735 933,67	80%
Facturation aux projets	337 155,23	6%	174 880,07	3%	295 293,45	6%	214 577,28	4%
Part Cotisation Information	852 972,41	15%	905 894,50	17%	877 523,21	17%	937 801,81	16%
Total Produits	5 511 328,35		5 344 421,51		5 195 955,95		5 888 312,76	
Résultat	-2 373 108,21		-2 087 350,26		-2 110 343,60		-1 800 668,47	

4.3.2. Les produits des systèmes d'information

Côté ressources, la **part de cotisation mutualisée Information**, affectée au financement du système d'information confédéré augmente faiblement et sa part du financement des SI baisse. C'est la part financée aux budgets qui augmentent. Elle reste donc **très insuffisante au regard de la réalité** de ce que sont les **besoins de la CFDT pour le financement des applications confédérées** à court, moyen et **surtout long terme**. Dans tous les domaines de notre action revendicative, de notre relation aux adhérents, de notre fonctionnement, avec les demandes croissantes de mutualisation, le développement de l'intelligence artificielle nous exprimons le besoin de nouvelles applications, de nouveaux développements. C'est un élément à prendre en compte dans la réflexion sur la gouvernance de nos systèmes d'information qui doit associer les utilisateurs.

4.3.3. Les charges des systèmes d'information

La baisse des charges pour Gasel représente le début de la fin des amortissements mise en service en mai 2013. Pour autant, le total des **coûts des applications confédérées reste stable**. Le coût des sites (grand public et espaces collaboratifs) a aujourd'hui une visée beaucoup plus confédérée que confédérale d'où l'intégration dans cette partie.

Oscar a été financé sur un budget d'investissement validé par le Bureau national. Nous sommes donc aujourd'hui sur une charge récurrente d'amortissements et de fonctionnement. A cela s'ajoute, les coûts d'infrastructure liées aux applications confédérées.

Avec le congrès, les charges sur l'application « évènementiel » se matérialise. Son financement sera pris pour la première année sur le budget du Congrès et reviendra par la suite au budget des systèmes d'information. Des **développements** sont encore à **prévoir** pour adapter la nouvelle plateforme **pour répondre à la demande des organisations** et remplacer l'ancienne plateforme dont le contrat de maintenance s'est terminé en 2025.

Les charges des **applications propres à la Confédération** sont **stables** par rapport à 2024. Cependant, les charges liées à la nouvelle application comptable et de gestion de la Confédération restent à un niveau élevé en raison d'un accompagnement indispensable assuré aujourd'hui par un prestataire. La ré-internalisation de cet accompagnement est prévu, au plus tard, pour le 4^{ème} trimestre de 2026. Cela devrait contribuer à faire baisser les coûts. L'objectif de mesurer l'intérêt d'un recours à un prestataire ou d'internaliser une mission est systématiquement maintenant questionné.

4 – Budget de la part Information

Charges par applications	Clôture 2023	Clôture 2024	Budget 2025	Clôture 2025
GASEL	1 969 159,05	1 963 859,47	1 778 471,45	1 764 102,70
Gestion des cotisations	493 809,07	578 528,73	544 022,96	619 849,93
CNAS	325 149,48	122 717,18	229 124,57	239 280,17
OPERA	0,00	2 220,96	2 096,18	11 848,52
Evénementiel	53 646,04	83 116,61	119 210,58	155 282,77
Je Participe	0,00	10 830,34	26 333,34	26 966,48
OSCAR	80 016,48	230 497,10	234 743,43	282 517,32
Formation syndicale	353 468,49	469 518,56	441 813,08	520 267,92
Tréso'Syndicat	171 423,04	187 328,15	206 335,34	192 450,78
Site CFDT.fr & Espace collaboratif	486 057,41	551 692,52	487 590,09	420 331,35
Référentiel	582 224,28	302 937,11	267 034,45	309 844,49
Applications Confédérées	4 514 953,34	4 503 246,73	4 336 775,47	4 542 742,43
Action revendicative	46 576,17	45 868,13	34 105,36	43 128,23
Intranet	116 422,90	56 310,90	83 906,85	69 282,38
Comptabilité-finances-paie-RH	346 991,90	672 951,50	484 658,33	614 762,12
Documentation-Archives	33 635,39	25 287,55	31 028,37	24 319,72
Presse	30 259,93	107 228,71	118 052,42	103 179,92
Applications Confédérales	573 886,29	907 646,79	751 751,33	854 672,37
Exploitation infrastructure	776 217,39	385 162,49	376 998,07	449 279,84
Matériel, logiciel et support	1 087 504,97	965 347,29	1 021 655,39	1 081 173,21
Gestion Réseau	206 419,17	115 722,80	101 839,47	77 576,83
Infrastructure	2 070 141,53	1 466 232,58	1 500 492,93	1 608 029,89
Charges de service	226 081,27	165 003,50	194 726,71	168 752,17
Total charges (HT)	7 385 062,43	7 042 129,60	7 020 746,44	7 174 196,84
TVA non récupérable	499 374,14	389 642,20	520 822,78	514 784,39
Total Charges (TTC)	7 884 436,57	7 431 771,80	7 304 569,22	7 688 981,23

5. Budget Solidarité syndicale mondiale

A savoir :

La Solidarité syndicale mondiale reçoit 0,62% de part de cotisation. Sur cette enveloppe, une part importante du budget de la SSM finance l'activité de l'Institut Belleville et contribue à son fonctionnement. Cela permet à l'institut de la CFDT de mener des projets de coopération dans de nombreux pays : Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée, Haïti, Inde, Liban, Mali, Maroc, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Venezuela et Vietnam.

Les **coupes drastiques dans l'aide au développement** notamment avec la fin de l'USAID a impacté fortement les syndicats. Cela a exigé une plus forte mobilisation du fonds SSM notamment pour venir en aide aux OS pour mener à bien leurs activités.

Les **répercussions du contexte international ont aussi éprouvé le mouvement syndical mondial** avec la multiplication des pays qui voient un rétrécissement des libertés, dont les libertés syndicales, avec ce que cela implique comme répression des militants syndicaux.

Certaines lignes budgétaires n'ont pas été consommées à hauteur des montants prévus, malgré des besoins importants. Cela est dû en partie à la charge de travail du service international Europe.

Pour la ligne G réservée pour les aides aux fédérations et URI dans leur projet de Solidarité syndicale mondiale, la demande demeure faible malgré la publicité faite.

Budget Solidarité syndicale mondiale	Clôture 2023	Clôture 2024	Budget 2025	Clôture 2025
A. Aide à des syndicats ou ONG	53 842,14	86 164,40	70 000,00	58 667,94
B. Aide à des militants de syndicats	24 979,36	37 733,26	65 000,00	23 459,46
C. Actions de solidarité organisées par la CSI	6 000,00	2 000,00	25 000,00	6 000,00
D. Fonctionnement SIE pour la SSM	181 103,21	182 718,62	200 513,36	192 546,60
E. Institut Belleville (Fonctionnement)	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
F. Institut Belleville (Projets)	360 000,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
G. Aide aux organisations CFDT (FD/URI)	0,00	27 000,00	114 673,85	23 000,00
Total charges	685 924,71	755 616,28	895 187,20	723 674,00
Part de cotisation SSM	725 134,92	772 121,49	747 395,27	797 172,62
Total produits	725 134,92	772 121,49	747 395,27	797 172,62
Résultat	39 210,21	16 505,21	-147 791,94	73 498,62

6. Budget fonds d'organisation

A savoir :

La charte de la cotisation syndicale prévoit de mutualiser 1,42% de la cotisation de chaque adhérent pour les actions des organisations sur les priorités de développement syndical et de structuration. Elles sont fixées par le BN et le CNC, sur proposition de la Commission confédérale d'organisation (CCO). Ces ressources viennent en complément des financements du développement par les syndicats, fédérations et régions.

En 2025, la CCO a attribué aux projets portés par les structures fédératives des financements pour un montant total de **918 750 €**, répartis comme suit :

- 24 projets éligibles au FOS pour un montant de 593 750 € ;
- 65 projets DOFA pour un montant de 325 000 €.

Pour 2026, l'enveloppe FOS dédiée à l'expérimentation du contrat DOFA sera maintenue à 450 000 €, dont 325 000 € au titre des fonds FOS 2026 et 125 000 € issus du reliquat de l'exercice 2025 non intégralement consommé.

État des reversements prévisionnels pour 2025

Sur la base des retours transmis par les organisations concernant les dépenses effectivement engagées, le **montant des reversements vers les organisations est estimé à 770 317 € pour 2025**. Ce montant demeure prévisionnel car un écart peut apparaître entre les sommes engagées et les sommes réellement décaissées à la clôture des projets. Cet écart peut différer des montants provisionnés. Cela s'explique notamment par :

- des différences entre le budget initial et le montant final réalisé ;
- des projets partiellement ou non réalisés ;
- des attestations de dépenses non encore reçues, empêchant la validation complète des dépenses.

Les sommes non consommées s'ajoutent à la réserve du fonds d'organisation.

Fonds d'organisation	Clôture 2022	Clôture 2023	Clôture 2024	Clôture 2025
Reversements aux organisations				
Montant de l'année	614 398,59	850 745,99	985 290,76	780 317,18
Dénouement exercice antérieur	14 163,80	-49 644,59	-36 554,41	-10 655,03
Sous-total	628 562,39	801 101,40	948 736,35	769 662,15
Fonctionnement / amortissements	299 355,21	264 446,39	206 488,80	208 487,07
Global challenge Grand Boost	13 620,27	5 243,86	0,00	0,00
Rendez-vous des syndicats 2023	0,00	255 713,91	15 203,99	192,00
Total charges	941 537,87	1 326 505,56	1 170 429,14	978 341,22
Produits cotisations	1 121 653,21	1 180 245,83	1 255 750,90	1 297 346,68
Développement	190 000,00	190 000,00	110 000,00	110 000,00
Total produits	1 311 653,21	1 370 245,83	1 365 750,90	1 407 346,68
Résultat	370 115,34	43 740,27	195 321,76	429 005,46

7. Budget de la CNAS

A savoir :

Le budget de la CNAS est alimenté par une part des cotisations. Cette part est fixée à 8,6% pour la cotisation des salariés et 3% pour celle des retraités. Les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers provenant de la réserve de financement constituée à partir des résultats des exercices antérieurs pour un montant de 2 300 000 €. Cette recette complémentaire permet de financer le fonctionnement de la CNAS.

Le budget de la CNAS, déduction faite des charges de gestion, est affecté en pourcentage pour chacune de ses « branches ». Cette répartition statutaire a été fixée par le congrès confédéral de Rennes et s'établit comme suit :

- 15 % pour la branche « grèves »
- 45 % pour la branche « juridique » (défense du droit syndical, défense juridique au titre de l'intérêt général ou collectif, soutien aux adhérents.)
- 10 % pour la branche « actions de proximité »
- 13 % pour la branche « aide aux services aux adhérents » (dont Réponses à la carte)
- 5% pour la branche « conseil & expertise »
- 12 % pour la branche « autres prestations » (victimes de la répression syndicale, assurances, contrat défenseur, soutien aux rétro-adhérents).

7.1. Le contexte de l'exercice 2025

L'unité Cnas a connu des départs sur l'exercice. Ils ont été remplacés mais les absences sur une partie de l'année ont eu un impact sur l'activité car il faut du temps pour former un gestionnaire, une assistante, et une comptable. En effet, la prise en charge des prestations obéit à une maîtrise technique et juridique importante.

Le renouvellement des équipes syndicales s'est fortement intensifié ces dernières années. Le tuilage des correspondants CNAS des syndicats se révèle peu ou pas réalisé faute de temps et souvent de moyens humains. Cela se traduit, au niveau de l'activité CNAS, par des sollicitations accrues, des questionnements sur les prestations (grève, juridique, expertise, actions de proximité, assurances) et le suivi des nombreux dossiers.

De nombreux rendez-vous « à la carte » ont été planifiés pour apporter des réponses spécifiques sur des dossiers ouverts pour certains depuis plusieurs années et pour en permettre le règlement et ou la clôture.

La CNAS a également réalisé de nombreuses interventions à la demande des fédérations et des URI, dans le cadre de leurs réunions, formations, assemblées générales, congrès. Ces interventions permettent de créer les relais entre les différentes structures.

Avec plus de 7 500 dossiers actifs au 31 décembre 2025 dans l'Appli Cnas, cette proximité de la CNAS s'avère essentielle et s'inscrit pleinement dans la politique confédérale d'accompagnement et de soutien en direction des adhérents et des militants de la CFDT.

7.2. Les produits et leur répartition par branche

Le budget de la CNAS est alimenté par une **part des cotisations**. Cette part est fixée à **8,6 % pour la cotisation des actifs et 3 % pour celle des retraités**. Elle s'établit comme suit pour 2025 :

- Part des salariés : 7 851 373,86 €
- Part des retraités : 146 804,74 €

Soit une part CNAS de 7 998 178,60 €

Les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers provenant de la réserve de financement constituée à partir des résultats des exercices antérieurs (2,3 millions d'Euros). Cette ressource complémentaire permet de financer le fonctionnement de la CNAS.

Le budget de la CNAS, déduction faite des charges de gestion, est affecté en pourcentage pour chacune de ses « branches ». Cette répartition a été fixée par le congrès confédéral de Rennes. Son évolution se fait au CNC et reste bien sûr possible dans le cadre d'un engagement de congrès. Depuis 2018, elle s'établit comme suit :

- 15 % pour la branche « grèves »
- 45 % pour la branche « juridique » (défense du droit syndical, défense juridique au titre de l'intérêt général ou collectif, soutien aux adhérents.)
- 10 % pour la branche « actions de proximité »
- 13 % pour la branche « aide aux services aux adhérents » (dont Réponses à la carte)
- 5 % pour la branche « conseil & expertise »
- 12 % pour la branche « autres prestations » (victimes de la répression syndicale, assurances, contrat défenseur).

Au total, le **résultat budgétaire** de la Cnas est de de **+4 263 535,96 €**, réserve de financement de 2 300 000 € incluse (cf. détails annexe 6).

7.3. La branche Grève

553 dossiers grève ont été ouverts (NAO, conditions de travail, etc.). C'est une **augmentation nette** comparativement aux 5 années antérieures à 2023 qui avait une moyenne de 140 dossiers annuels. A noter que **469 dossiers sont relatifs à la prise en charge exceptionnelle des mobilisations des 18 septembre et 2 octobre** à la suite de la validation du CNC du 16 octobre d'une prise en charge exceptionnelle A noter que pour ces mêmes mobilisations, depuis le 1^{er} janvier 2026, 113 nouveaux dossiers ont été créés.

Au total, **la Cnas a versé 1 298 549,39 euros** de prestation alors que pour 2024, le montant versé était de 431 853,39€.

7.4. La branche Juridique

Les versements Cnas sur les dossiers « Juridique » et les dossiers « Adhérent » (SA) révèlent une **forte hausse en 2025**. Celle-ci s'explique en partie, par une campagne de fermeture de dossiers réalisée avec les syndicats ce qui a permis de déposer dans l'AppliCnas tous les éléments nécessaires aux paiements de leurs dossiers. Au total ce sont 1 459 dossiers (juridiques et SA) ont été fermés en 2025.

7 – Budget de la CNAS

Type de dossier	2023	2024	2025
Dossiers juridiques au titre du droit syndical :	499 260 €	779 982 €	494 192 €
Dossiers juridiques au titre de l'intérêt général ou collectif :	469 931 €	617 278 €	497 494 €
Dossiers de soutien à l'adhérent :	568 293 €	805 861 €	697 275 €

Au cours de l'année 2025, les créations de dossier se répartissent comme suit :

- 1 329 dossiers Soutien à l'Adhérent (SA) : les contentieux sur AT-MP sont en hausse ;
- 227 dossiers en Droit Syndical (DS) : ce sont majoritairement sur des contentieux électoraux (un chiffre en baisse par rapport à la clôture 2024) ;
- 227 dossiers en Intérêt Général et Collectif (IGC).

Certains dossiers (SA-IGC-DS) représentent un coût 3 fois supérieur au coût moyen pour des montants variant de 10 584 € à 33 750 €. En effet, il faut prendre en compte l'ensemble des frais juridiques associés aux dossiers, au-delà des frais d'avocats : Commissaire de justice, condamnations aux paiements de l'article 700 ou L761-1 pour le droit public, dommages et intérêts.

Les **prises en charge des pourvois en cassation** et saisine du Conseil d'Etat représentent un coût total de **241 525,50 €**.

7.5. La branche Action / Actions de proximité

A savoir :

Cette prestation destinée aux syndicats pour aller à la rencontre des salariés éloignés du syndicalisme est déclinée en deux types de projets : « négociations de protocoles électoraux » et « lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme ».

Concernant l'aide à la négociation de **protocoles**, la CNAS a versé en 2025 la somme de **79 500 €** correspondant donc à **795 protocoles négociés**. Un chiffre en baisse par rapport à 2024 (138 000 €) et 2023 (199 000 €).

Concernant les « **lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme** », les versements s'établissent à **24 462,18 €** (35 844,53 € en 2024). A noter que des dossiers sont « abandonnés » faute de moyens humains pour leur mise en œuvre. Des dossiers sont aussi rejetés par le comité de gestion, leur contenu relevant de la fidélisation et non d'action de ciblage en direction des établissements où la CFDT n'est pas présente.

7.6. La branche Services aux adhérents

Dans le cadre de cette prestation, la CNAS finance :

- Le **contrat** avec le centre d'appels **DOMPLUS** : **793 152 €** ;
- Une charge d'amortissement pour des développements de 9 621,75 € ;
- Aucun frais n'a été engagé dans le cadre des projets « Réponses à la Carte ».

7.7. La branche Conseil et expertise

La CNAS a financé pour **95 217,08 € d'activité de conseil ou d'expertise**, chiffres en très net progression par rapport aux 3 dernières années, (67 330 € pour 2022, 69 783,90 € pour 2023 et 48 498,38 € pour 2024).

7.8. La branche Autres actions

7.8.1 Les dossiers Victimes

A savoir :

Ces dossiers ont pour but d'aider financièrement les militants subissant dans le cadre d'une responsabilité syndicale une mise à pied avec perte de salaire.

Les dossiers déposés n'ont pas été complétés des éléments demandés.

7.8.2. La formation des défenseurs syndicaux

Les **contrats défenseurs ont été renouvelés pour la mandature 2025/2028**. Ce renouvellement a généré une **croissance du nombre de formation** des défenseurs d'autant plus que le comité de gestion a validé la prise en charge des formations avant prise de mandat. **La CNAS a ainsi versé aux URI 184 312 €** dédiés à la prise en charge de la formation des défenseurs syndicaux.

Dans le cadre de l'animation du réseau des défenseurs agréés par la CNAS, les défenseurs sont abonnés à la revue « Action Juridique » (26 856,50 €).

7.8.3 Les assurances

A savoir :

Ce poste couvre les éléments suivants :

- l'assurance « responsabilité civile confédérale » qui couvre les fautes ou défaillances des défenseurs juridiques agréés dans le cadre d'un dossier CNAS. Elle couvre la Confédération dans ses activités syndicales et aussi ses structures associatives : AGI, ASSECO, Bierville, Espace Belleville, Institut Belleville, IRIS, ISEFOJ et les GIE (Belleville, Presse, Villette). Les fédérations, URI, syndicats souscrivent leur propre assurance responsabilité civile (RC) et autres assurances (matériels, véhicules) ;
- l'assurance « vie syndicale » protège l'ensemble des adhérents participant à une initiative CFDT ;
- l'assurance « vie professionnelle » couvrant tous les adhérents en cas de mise en cause par un tiers dans le cadre de leur exercice professionnel.

La charge pour ce poste a été de **86 527 €**, stable par rapport aux trois années précédentes.

7.9. Les frais de gestion

A savoir :

Les frais de gestion couvrent les dépenses liées aux frais de personnel de l'unité CNAS, d'une partie du service juridique, des frais informatique/SI, des dotations aux amortissements ainsi que les frais de fonctionnement de l'unité CNAS : loyer, téléphone, frais d'impression et les dépenses liées aux réunions. Ils couvrent également les frais de communication de la CNAS dont une partie des cartes d'adhérent.

La gestion de la CNAS représente **2 405 870 €**. Pour rappel, les produits financiers issus de la réserve de financement d'un montant de **2 300 000 €** permettent de couvrir ces frais de fonctionnement.

7.10. La provision des dossiers

A savoir :

La provision du coût des dossiers en cours est une obligation pour avoir une image sincère des comptes de la CNAS. Afin de couvrir le risque financier, les dossiers pris en charge doivent être provisionnés jusqu'à leur fermeture. Les campagnes de fermeture des dossiers terminés laissés ouverts vise aussi à diminuer les provisions nécessaires.

La provision au 31/12 de l'exercice N est la valeur posée à la clôture du risque à prendre en charge : elle correspond donc au nombre de dossiers multiplié par le coût moyen diminué des paiements effectués précédemment. La colonne « reprise » est calculée par déduction.

Provisions	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Dossiers Adhérents	1 889 007,99 €	974 486,68 €	359 475,99 €	2 504 018,68 €
Dossiers Syndicaux	1 407 609,69 €	554 157,35 €	444 319,44 €	1 521 447,61 €
Dossier IGC*	1 489 131,83 €	697 991,12 €	1 121 860,11 €	1 065 262 ,84 €
Total	4 785 749,51 €	2 226 635,15 €	1 921 655,54 €	5 090 729,12 €

Cette année, la **campagne de fermeture de dossier, n'a pas permis de clôturer suffisamment de dossier** pour diminuer la provision. Le turn-over important des correspondants Cnas dans les syndicats est une difficulté.

En effet, il leur est très compliqué de reprendre le suivi de dossiers qu'ils n'ont pas instigués. Aussi, même si l'unité Cnas les accompagne, ils peinent à fournir les éléments nécessaires à la clôture des dossiers en cours (parfois très nombreux dans certains syndicats). Les raisons sont doubles : soit que l'adhérent a quitté la CFDT et ne peut plus fournir le jugement, soit que l'avocat qui a accompagné l'adhérent ou l'équipe, n'est pas sollicitable pour une réédition des factures non-fournies à temps à la CNAS. Aussi de nombreux dossiers restent ouverts et en souffrance de paiement, faute d'élément. Ils restent au statut « actif » dans l'application sans pouvoir être résolus nécessitant le maintien de la provision correspondant.

7 – Budget de la CNAS

7.11. Le tableau de résultat 2025

Le résultat budgétaire CNAS de l'exercice 2024 présente un excédent de **+4 263 535,96 €**.

Lignes Budgétaires	Clôture 2023	Clôture 2024	Budget 2025	Clôture 2025	%
BRANCHE GRÈVE	6 442 466,15	431 853,39	1 110 483	1 298 549,39	117%
Grève	6 442 466,15	431 853,39	1 110 483	1 298 549,39	117%
BRANCHE JURIDIQUE	1 537 480,33	2 203 121,26	3 331 450	1 688 960,89	51%
Adhérents	568 289,51	805 861,18	1 132 693	697 274,60	62%
Tactique / Intérêt Général ou Collectif	469 930,95	617 277,77	1 066 064	497 494,03	47%
Droit syndical	499 259,87	779 982,31	1 132 693	494 192,26	44%
BRANCHE SERVICE AUX ADHÉRENTS	703 520,86	793 152,00	962 419	802 773,57	83%
Réponse à la Carte / projet RàC	1 520,86	0,00	159 267	0,00	0%
Contrat DOM+	702 000,00	793 152,00	793 152	793 151,00	100%
Amortissement OPERA	0,00	0,00	10 000	9 621,57	96%
BRANCHE ACTIONS DE PROXIMITÉ	243 531,55	174 344,53	740 322	103 962,18	14%
Négociation de protocoles électoraux	199 500,00	138 500,00	222 097	79 500,00	36%
Lieux de rencontre des salariés	44 031,55	35 844,53	518 225	24 462,18	5%
BRANCHE CONSEIL & EXPERTISE	69 783,90	48 498,38	370 161	95 217,08	26%
Dossiers Conseil & expertise	69 783,90	48 498,38	370 161	95 217,08	26%
BRANCHE AUTRES ACTIONS	235 984,54	332 767,56	888 386	297 549,16	33%
Victimes	13 912,09	2 425,50	106 606	146,48	0%
Assurance	85 242,00	85 742,00	302 052	86 526,64	29%
Abt Défenseurs Action Juridique	36 735,45	35 944,56	35 535	26 856,50	76%
Formation défenseurs	91 595,00	208 655,50	177 677	184 312,50	104%
Animation réseau défenseurs	8 000,00	0,00	195 445	0,00	0%
Actions Diverses Solidarité	500,00	0,00	71 071	0,00	0%
TOTAL PRESTATIONS CNAS	9 232 767,33	3 983 737,12	7 403 221	4 287 012,27	58%
GESTION DE LA CNAS	2 382 364,57	2 462 371,71	2 308 793	2 405 870,43	104%
Frais de fonctionnement	163 423,93	155 092,90	73 600	123 182,14	167%
Frais de personnel	669 164,45	687 930,96	715 000	761 344,97	106%
Comités de gestion et groupes de travail	7 238,88	6 312,13	8 000	7 047,07	88%
Prestation extérieures (dont SJC)	912 505,75	861 574,54	815 643	796 690,40	98%
Frais de communication	33 716,05	4 454,68	51 000	4 077,68	8%
Dotations aux amortissements Belleville	379 256,96	606 553,81	545 317	595 741,84	109%
Dotations aux amortissements Logiciels	217 058,55	140 452,69	100 233	117 786,33	118%
CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICES ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL CHARGES	11 615 131,90	6 446 108,83	9 712 014	6 692 882,70	69%
COTISATIONS	7 276 016,71	7 739 828,19	7 412 016	7 998 178,60	108%
Cotisations actifs	7 142 959,32	7 601 928,28	7 274 802	7 851 373,86	108%
Cotisations retraités	133 057,39	137 899,91	137 214	146 804,74	107%
CONTRIBUTION RESERVE DE FINANCEMENT	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000	2 300 000,00	100%
Dont participation. SCI Loire Jaurès					
PRODUIT EXCEPTIONNEL SUR EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	103 137,99	141 206,11	0,00	155 975,23	
TOTAL PRODUITS	9 679 154,70	10 181 034,30	9 712 016	10 454 153,83	
Provisions dossiers Adhérents	708 439,52	-1 185 642,53		615 010,69	
Provision dossiers Intérêt général ou collectif	1 188 997,71	397 871,95		-423 868,99	
Provisions dossiers droit syndical	281 503,87	9 598,98		113 837,91	
Ecarts de provisions	2 178 941,10	-778 171,60		304 979,61	
PRODUITS FINANCIERS	587 474,15	391 767,86		807 244,44	
Revenus prêts conf & organisations	12 013,88	5 151,25		18 818,44	
Revenus participation SCI Loire Jaurès	518 552,97	386 616,61		788 426,00	
Revenu placement VMP	56 907,30	0,00		0,00	
CHARGES FINANCIERES	-49 350,51	0,00		0,00	
Charges des participations SCI Loire Jaurès	0,00	0,00		0,00	
Dépréciation placement VMP	-49 350,51	0,00		0,00	
Contributions & revenus placements	636 824,66	391 767,86		807 244,44	
RESULTAT BUDGETAIRE EXERCICE	-3 478 093,64	4 904 864,93		4 263 535,96	

8. Budget de Bierville

8.1. Activité de la Maison CFDT

C'est la première année que Bierville fonctionne sur une année complète ce qui nous donne à voir ce qu'il est possible et les difficultés rencontrées. Globalement, la situation est positive avec un résultat de +476 771 € en augmentation par rapport à 2024 mais avec deux mois de plus avec les 153 chambres.

Au total, **16 035 journées ont été réalisées** soit +9,36% pour 20 649 journées réservées ce qui représente une réalisation de 77,65% (10 points de plus que 2024). Cela représente **185 séjours** dont 41 statutaires et 144 formations. Sur les 4 614 journées non réalisées, 1 620 représentent des annulations complètes de sessions et 2 994 un nombre de présents moins important que prévu.

Par rapport aux objectifs fixés par organisation, le taux de réalisation est de 89% (+5 points). Ce résultat reflète une **réalité très hétérogène** (cf. annexe 7) : certaines organisations étant très loin du nombre fixé quand d'autres les dépassent de beaucoup contribuant à l'équilibre de l'ensemble.

Toutefois, la communication sur le nouveau « Bierville » et « le bouche oreille » donnent des résultats. Il ne tient qu'à chaque organisation de les amplifier. Le questionnaire de satisfaction mis en place témoigne de cette satisfaction liée à la qualité de l'hébergement entièrement rénové, mais aussi à la qualité de la restauration et du service au bar. Ces questionnaires servent au Conseil d'administration pour travailler sur l'amélioration du centre.

Objectif et réalisé 2025

ORGANISATIONS	Objectifs 2025	Bilan 2025	Ecart Réalisé/Objectif	% de réalisé // objectif
FBA	581	185	-396	32%
F3C	1 029	460	-569	45%
FCE	913	832	-81	91%
FEAE	255	1353	1 098	531%
FEP	552	574	22	104%
FGA	820	177	-643	22%
FGMM	1 269	2 184	915	172%
FGTE	1 090	0	-1 090	0%
Finances	153	154	1	101%
FNCB	491	1 505	1 014	307%
INTERCO	1 760	1 672	-88	95%
PSTE	383	27	-356	7%
Santé-Sociaux	2 291	2 506	215	109%
Services	2 063	942	-1 121	46%
EFRP ex SGEN	592	560	-32	95%
UCC	100	14	-86	14%
UCR	949	493	-456	52%
UFFA	0	73	73	0%
Confédération	2 000	1 816	-184	91%
URI IDF	709	308	-401	43%
URI Centre Val de Loire	0	47	47	0%
Divers	0	153	153	0%
Total	18 000	16 035	- 1 965	89%

8.2. Résultats budgétaire 2025

Exercice	Clôture 2018	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021	Clôture 2022	Clôture 2023	Clôture 2024	Clôture 2025
Nbre journées réalisées	13 289	15 181	3 803	5 964	6 225	7 956	14 662	16 035
Charges	1 675 655	1 772 314	953 697	1 273 587	1 432 372	1 770 805	2 107 102	2 427 918
Produits	1 636 259	1 787 366	468 243	780 984	903 871	1 244 253	2 510 877	2 904 689
Résultat	-39 396	15 052	-485 454	-492 603	-528 501	-526 553	403 775	476 771

Pour rappel, le bilan financier présente le résultat d'activité. Il **n'intègre pas les amortissements liés aux travaux** (cf. §1). Il s'explique aussi par le fait que les hébergements étant neufs, il n'y a pas encore besoin d'y faire des gros travaux. Malgré tout, certains entretiens laissés de côté pendant la rénovation ont repris : mur d'enceinte, pigeonnier, débroussaillage du parc, etc.

Une **programmation pluriannuelle doit être construite** pour maintenir l'ensemble du site en bon état et attractif, en particulier dans un objectif de location via l'EURL. Le bon résultat de 2025 va encore permettre de réduire le déficit cumulé de ces dernières années sur l'association.

Les produits à 2,904 millions d'Euros augmentent de +15,68% en raison, outre la progression liée au forfait séminaire (+13.62%), de l'application réelle des nouvelles pénalités décidées par le Bureau national.

Bierville a aussi accueilli des grands groupes qui ont nécessité de réserver des chambres à l'hôtel et la location de cars facturés à l'Euro près. Enfin, les locations de l'EURL progressent de +36,75% par rapport à 2025 pour atteindre 45 713 €.

Côté charges, l'augmentation par rapport à 2024 (+15,22%) est liée à celle de l'activité. L'entretien du parc représente 45 539 € alors que 25 000 € avait été budgété. Cela a permis de nettoyer le fond du parc où se trouvait le théâtre de verdure de Marc Sangnier, l'abattage d'arbres dangereux, l'achat d'une remorque et d'un tracteur tondeuse. Les coûts de restauration sont maîtrisés grâce à une rationalisation des achats pour éviter un gaspillage alimentaire.

L'augmentation des coûts de fonctionnement par rapport à 2024 représente le passage à plein temps de l'assistante de gestion pour absorber l'activité. De plus, un CDD a été recruté pour assurer l'accueil en l'absence de la personne gérée par le prestataire.

Pour les années à venir, plusieurs projets sont prévus :

- La poursuite de la remise en état du parc (piscine des Allemands, cheminements, projets du SIARJA sur la Juine et la peupleraie pour améliorer la biodiversité...);
- La création d'une 2^{ème} grande salle de réunion pour harmoniser la capacité en espaces de réunion avec la capacité d'hébergement, ce qui aura probablement un impact sur la capacité d'accueil des groupes durant les travaux ;
- La mise en place d'une nouvelle règle pour les réservations en 2027, à la demande du Bureau national, visant à remplacer la règle « premier inscrit - premier réservé », par une étude de l'ensemble des demandes en même temps et le positionnement prioritaire des groupes les plus importants.